

BAUME EN STICK DEMAQUILLANT A RINCER

Ludique, ce baume en stick s'utilise sur l'ensemble du visage. Au contact de l'eau, sa formule fondante se transforme en lait. Tous les résidus de maquillage sont éliminés : la peau est propre et douce comme de la soie.



PHASE	INGREDIENT	INCI	%	FONCTION	% Naturalité
A	CUTINA® HR POWDER	Hydrogenated Castor Oil	2,00	Facteur de consistance (85-88°C)	2,00
	CIRE D'ABEILLE BLANCHE (Aromazone)	Cera Alba	8,00	Cire végétale	8,00
	CUTINA® FS 45	Stearic Acid (and) Palmitic Acid	7,50	Facteur de consistance (53 -57°C)	7,50
	CEGESOFT® VP	Olus Oil (and) Hydrogenated Vegetable Oil (and) Candelilla Cera	14,00	Emollient cireux (30-40°C)	14,00
	CEGESOFT® PS 6	Olus Oil (and) Tocopherol	31,70	Emollient	31,70
	HUILE DE JOJOBA (Aromazone)	Simmondsia Chinensis Seed Oil	4,00	Emollient	4,00
B	PLANTAPON® LC 7	Laureth-7 Citrate (and) Citric Acid (and) Tocopherol (and) Hydrogenated Palm Glycerides Citrate (ou Hydrogenated Vegetable Glycerides Citrate)	8,00	Tensio-actif anionique	4,48
	PLANTAPON® AF	MIPA-Laureth Sulfate (and) Laureth-3 (and) Laureth-7 Citrate (and) Tocopherol (and) Hydrogenated Palm Glycerides Citrate (ou Hydrogenated Vegetable Glycerides Citrate)	24,00	Mélange de tensio-actif	15,36
C	PARFUM L'ILE DES ROSES (Robertet)	Parfum	0,80	Parfum	0,79

PROCESS

Chauder la phase A à 90°C sous agitation jusqu'à obtenir un mélanger homogène. Introduire la phase B sous faible agitation et homogénéiser. Débuter le refroidissement. A 60°C introduire la phase C puis couler à chaud.

CARACTÉRISTIQUES



Aspect : Stick beige

pH : N.A.

Viscosité : N.A.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donné, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprecier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelle ou de respect de la réglementation en vigueur.
Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjutants ni le process d'obtention de la matière première.